

**ARRÊTÉ FIXANT LES PÉRIODES D'OUVERTURE DE LA PÊCHE EN 2024
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUBE**

SYNTHESE DE LA CONSULTATION

Établie au titre de l'article L 120-1 du code de l'environnement
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public
défini à l'article 7 de la charte de l'environnement

1 - Déroulement de la procédure

Date de publication du projet d'arrêté préfectoral :	16 novembre 2023
Durée minimale de la consultation :	21 jours
Date limite de remise des avis :	6 décembre 2023

2 - Bilan de la consultation

La consultation n'a donné lieu à aucune observation.

3 - Motivation de la décision

Compte tenu de l'absence d'observation, le projet d'arrêté a été signé sans modification.

4 - Publication de la synthèse de la consultation

Durée minimale de mise en ligne : 3 mois